

Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine



Rapport d'activité 2020
Synthèse



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine



www.epi78-92.fr



INTRODUCTION

Le 30 juin 2017, les Assemblées départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont adopté un projet de rapprochement devant permettre de répondre à des impératifs d'attractivité économique et résidentielle, comme à des enjeux de solidarités territoriales, de préservation de la qualité de vie des habitants, et de durabilité des modèles de développement.

Dans cette perspective, **les Assemblées départementales ont, dès le 5 février 2016, créé un établissement public interdépartemental**. La création de cet établissement devait ainsi apporter la preuve, à très court terme, que la mise en commun des politiques et ressources des deux collectivités permettait d'améliorer la qualité des services délivrés aux usagers, tout en réalisant des économies, grâce à la mutualisation des moyens et des achats.

Nonobstant la décision de l'État sur ce projet, le rapprochement des deux collectivités, qui a été engagé et ne cesse, depuis, de se développer, doit ainsi permettre de renforcer la qualité des politiques publiques menées, de démultiplier leurs impacts sur les deux territoires, ainsi que d'aller au-delà des résultats déjà obtenus par les deux départements sur la rationalisation de leur organisation et leurs économies de gestion, grâce à la mise en commun de leurs moyens et ressources.

Suite aux résultats obtenus par l'EPI, dès les premières années de son existence, sur ses différents domaines de compétences, cette volonté de travailler ensemble, sans dépenses ni administration supplémentaires, et sans remettre en cause les services de proximité, s'est accentuée, avec les projets d'interdépartementalisation de plusieurs services, ainsi que le renforcement de participations dans des organismes interdépartementaux, acteurs majeurs du développement territorial.

Au cours de l'année 2020, le rapprochement entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine s'est poursuivi et intensifié avec la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en commun. Les deux collectivités ont par ailleurs engagé de multiples actions coordonnées pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID 19, qui sévit depuis plus d'un an.

I. Les trois compétences de l'EPI

A. Les deux départements ont souhaité mettre en place une offre d'archéologie préventive à la croisée de la culture et de l'aménagement du territoire.

L'archéologie préventive

Le service interdépartemental de l'archéologie a été créé à l'été 2016.

Il est installé à Montigny-le-Bretonneux.

Missions

- Protéger et valoriser le patrimoine archéologique des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
- Réaliser des diagnostics et des fouilles préventives (opérateur public habilité par l'État).
- Apporter une aide aux aménageurs publics et privés.
- Conserver les collections archéologiques des deux territoires et les mettre à disposition des publics lors d'actions de valorisation.
- Apporter un soutien aux projets culturels et pédagogiques traitant du patrimoine archéologique des communes des deux départements.

Faits marquants 2020

- **Diagnostiques** à Poissy pour le centre d'entraînement et de formation du Paris-Saint-Germain, et à Triel/Achères pour les RD 30 et RD 190 des Yvelines.
- **Fouilles** pour le centre d'entraînement et de formation du Paris-Saint-Germain. Sont ainsi sortis de terre, sur près de 9 hectares, les vestiges enfouis de plusieurs occupations humaines inédites.
- **Développement de l'offre pédagogique** : création d'une nouvelle mallette itinérante sur le thème de l'évolution des hominidés, puis conversion et enrichissement d'une maquette de l'agglomération gauloise de Nanterre en vue de sa mise en itinérance.

B. Les deux départements ont souhaité mettre en place une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de diminution du nombre d'enfants adoptables.

L'adoption

Le service interdépartemental de l'adoption a été créé au 1^{er} janvier 2017.

Il est basé à Nanterre.

Missions

- Instruire la demande d'agrément en vue d'adoption de toute personne résidant dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.
- Participer à l'évaluation de la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et réaliser des bilans de projet de vie des enfants Pupilles.
- Informer et accompagner les femmes accouchant dans le secret.
- Accompagner les personnes qui ont été adoptées et viennent consulter leur dossier d'accès aux origines.

Faits marquants 2020

- 201 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts au service interdépartemental des Agréments et des Adoptions, et 103 agréments en vue d'adoption ont été délivrés.
- 42 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles (18 chez des parents des Hauts-de-Seine et 24 chez des parents des Yvelines), dont 22 enfants en provenance de l'étranger, 20 pupilles du Département.
- Le travail de préparation des candidats à l'adoption d'un enfant Pupille de l'État a été développé.

C. L'EPI démontre, avec l'entretien et l'exploitation du réseau routier interdépartemental, la valeur ajoutée de l'interdépartementalisation se caractérisant par la volonté de travailler ensemble, par une mutualisation des moyens, sans dépense ni administration supplémentaire, et sans remettre en cause les services de proximité.

La création du service interdépartemental et le transfert de la voirie à l'EPI ont été actés le 14 octobre 2016.

Le transfert est effectif depuis le 1^{er} avril 2017. Il s'agit d'un transfert des missions d'entretien et d'exploitation incluant l'investissement financier sur les infrastructures. Les départements conservent la propriété du réseau routier et le portage des opérations stratégiques.

Missions

- Assurer la gestion et la maintenance du réseau routier (conservation du domaine public, circulation, entretien courant et opérations de viabilité).
- Assurer la gestion du trafic sur les axes départementaux (interventions sur la signalisation lumineuse tricolore au niveau des carrefours).
- Assurer l'ingénierie nécessaire à la modernisation et à l'aménagement du réseau (sécurité routière, amélioration des déplacements, renforcement des chaussées).
- Gérer les opérations d'investissement sur le réseau routier et sur les ouvrages de chaque département.

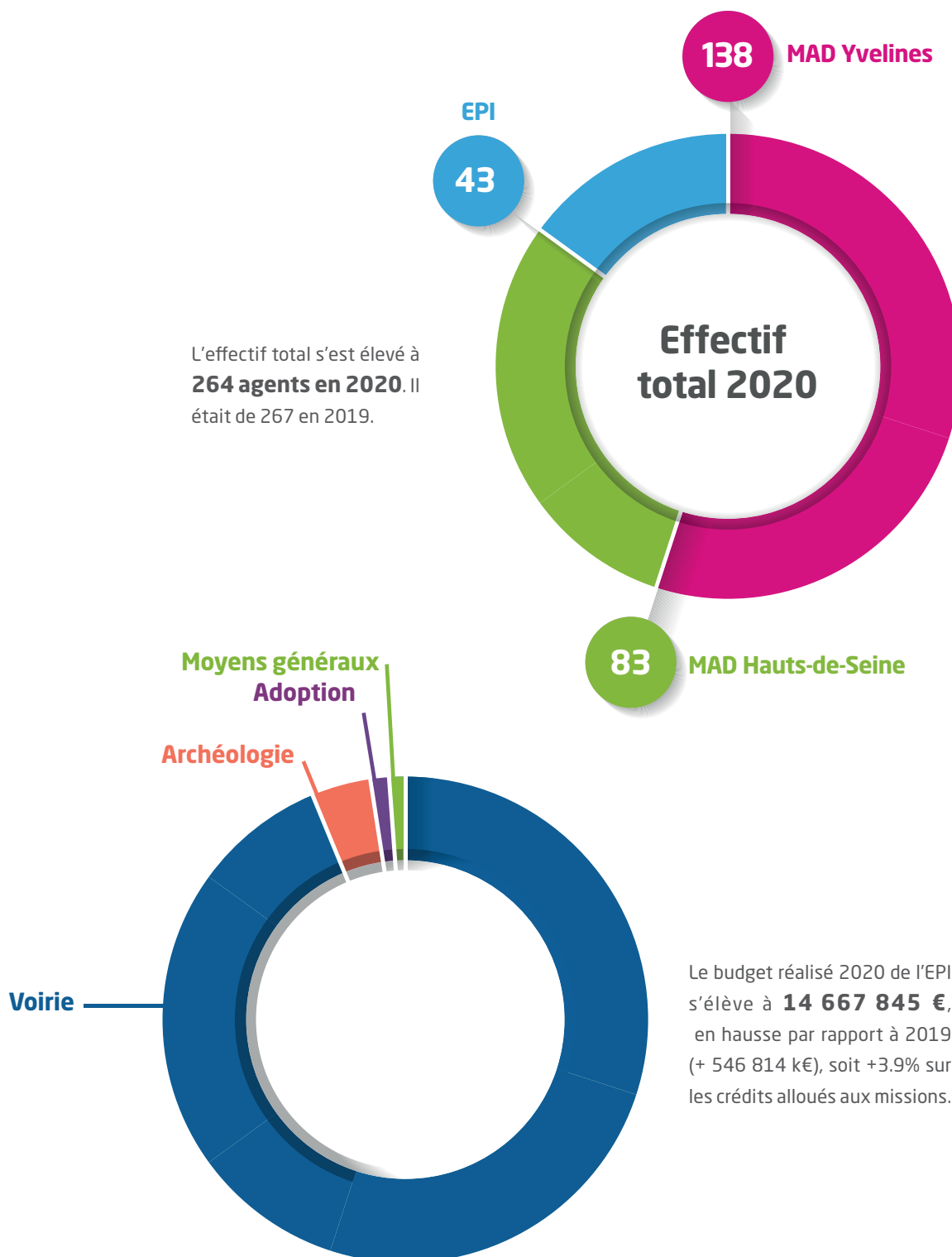
Faits marquants 2020

- Mise en service et raccordement de la nouvelle bretelle de la RN 12 à la RD 912 à Houdan ;
- Extension du raccordement au SITER du territoire Yvelines (RD 308 Sartrouville) ;
- Début des travaux d'aménagement de la RD 30 à Poissy-Aigremont dans le cadre du Campus PSG ;
- Poursuite de la rénovation du pont de Sèvres ;
- Premières interventions sur la rénovation du pont de Saint-Cloud et sur la réparation du pont de la 2^{ème} Division Blindée entre Sartrouville et Maisons-Laffitte (RD 308) ;
- Poursuite des démarches de contractualisation et coopération avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.



II. Les effectifs et le budget de l'EPI

Les effectifs de l'EPI ont été stabilisés tandis que les dépenses allouées aux moyens généraux ont été optimisées, permettant de dédier plus de crédits aux missions.



III. Les opérateurs interdépartementaux

Au-delà des missions de l’EPI, la collaboration des deux départements se poursuit par le renforcement de la participation dans des organismes interdépartementaux, acteurs majeurs du développement territorial. Pour illustration, s’agissant des principaux opérateurs :

Organisme interdépartemental	Secteur d’activité / objet	Faits marquants 2020
Conseil de développement durable interdépartemental (C2DI)	Dialogue et conseil : analyse prospective, conception, réalisation ou évaluation des politiques départementales	Le C2DI a été saisi par Georges Siffredi, Président de l’Établissement Public Interdépartemental (EPI), en juillet 2020, de la question stratégique de la crise sanitaire et ses conséquences.
SEM CITALLIOS	Renouvellement urbain, aménagement, construction, innovation urbaine	CITALLIOS s’est vue attribuée la concession du projet COEUR DE VILLE à LA CELLE SAINT CLOUD et en groupement avec la SADEV 94, la concession PIERRE PLATE à BAGNEUX (opération de rénovation urbaine du quartier des Musiciens). Portefeuille des opérations de CITALLIOS (141 M€) au 31/12/2020 : <ul style="list-style-type: none"> • 68 prestations de services et études ; • 28 opérations de concession d’aménagement ; • 45 mandats ; • 5 opérations menées en propre.
GIP ACTIVITY’	Agence d’insertion pour les Yvelines et les Hauts-de-Seine	Le vote d’un Programme départemental d’insertion commun 2021-2023 conduit à l’interdépartementalisation de cet opérateur initialement créé dans les Yvelines. Données d’activité : <ul style="list-style-type: none"> • 150 acteurs de l’insertion, de la formation et de l’emploi sont partenaires d’ActivitY’ ; • 400 entreprises recrutent avec ActivitY’ ; • 5 700 personnes accompagnées par ActivitY’ et 40% ont repris une activité professionnelle.
Le fonds de solidarité interdépartemental d’investissement (FS2i)	Financement de projets par et pour les sept départements d’Ile de France, dans les domaines d’intervention des départements	Les Hauts-de-Seine ont financé en 2020 le FS2i à hauteur de 52 M€ sur un total de 150 M€, soit 34 %, et les Yvelines à hauteur de 32 M€ d’euros, soit 21 %. Projets soutenus en 2020 par le FS2i pour les Yvelines et les Hauts-de-Seine : Création d’un Foyer d’Accueil Médicalisé (FAM) aux Mureaux.
Le Syndicat mixte ouvert (SMO) Seine et Yvelines Numérique	Opérateur interdépartemental à la disposition des collectivités dans le domaine des services numériques	Le SMO a été très présent pendant la crise de la COVID 19, notamment, par : <ul style="list-style-type: none"> • des actions en faveur de la poursuite de la continuité pédagogique ; • l’équipement et la couverture numérique des enfants de l’aide sociale à l’enfance ; • l’équipement numérique des résidents des EHPAD. La centrale d’achat sert près d’une centaine de collectivités et a réalisé 40 M€ d’achats en 2020 avec plus de 40 marchés différents. Organisation des Assises du Numérique.

IV. Les services et dispositifs interdépartementaux

Le rapprochement des deux départements s'intensifie avec la convergence de nombreux services et dispositifs.

Solidarités	Développement du territoire, Attractivité, Numérique	Ressources
<p>Stratégie commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SIOSMS <p>Directions unifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipe médicale interdépartementale • Service unifié des modes d'accueil de la petite enfance <p>Instituts</p> <ul style="list-style-type: none"> • IFSY • Institut des Hauts-de-Seine <p>Organismes communs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence interdépartementale de l'autonomie • Conférence des financeurs <p>Travail en commun des directions dans tous les champs des solidarités : enfance, santé, insertion, autonomie</p>	<p>Stratégie commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de territoire • Stratégie touristique <p>Des opérateurs interdépartementaux de plus en plus nombreux</p> <p>Travail en commun des directions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation : E-TONOMY, Assises du Numérique, projet de cyber Campus... • Aménagement et environnement : SIMI, MIPIM, Salon de l'Agriculture... • Culture : Fête de la nature, Rendez-vous aux Jardins, visites, expositions... • Tourisme : Pass Malin, La Seine à Vélo... 	<p>Directions unifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commande publique • Bâtiments • Audit, contrôle, évaluation, maîtrise des risques, transformation (programmation commune) <p>Travail en commun des directions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens généraux : convergence d'outils • Finances : convergence des cycles budgétaires, notation S&P • Ressources Humaines : marque employeur, innovation managériale • Systèmes d'information : rapprochement d'outils, carnet d'adresses Outlook commun • Communication : interne/externe, groupements de commandes • Archives : projet commun de SAEH
<p>Éducation</p> <p>Direction unifiée de l'Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numérique des collèges • Pass+78/92... 		

Les principaux faits marquants 2020

- L'achèvement du référentiel métier interdépartemental agrément et contrôle des EAJE, et la poursuite de l'élaboration du référentiel métier interdépartemental agrément et suivi des assistants maternels.
- La montée en puissance des actions de formation continue à disposition des assistants maternels yvelinois et alto-séquanais, dispensées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY).
- La finalisation du projet de portail à destination des assistants maternels des Hauts-de-Seine et le développement du projet correspondant dans les Yvelines.
- La mise en place, par les deux départements, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, d'une procédure de bilan en école maternelle, de manière à garantir une mise en place et un suivi pour l'ensemble des communes des départements et ainsi harmoniser les pratiques d'intervention des professionnels des services de Protection Maternelle et Infantile.
- L'organisation, par les deux départements, d'un colloque consacré à la Protection de l'enfance, au Campus des Mureaux, le 14 octobre 2020, dans un souci d'amélioration continue de la prise en charge des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont officialisé, lors de la quatrième édition de E-TONOMY, le 1^{er} octobre 2020, la création de l'Agence interdépartementale de l'autonomie, nouvelle structure qui favorise le « bien-vieillir chez soi » grâce aux outils numériques.
- Les deux départements ont voté un Programme départemental d'insertion 2021-2023 commun. Cette feuille de route se traduit par le renforcement des actions existantes et par la construction de nouvelles actions qui seront mises en œuvre à l'échelle interdépartementale.
- Une nouvelle politique achat interdépartementale a été rédigée en 2020 et sera présentée devant les instances des deux départements au cours de l'année 2021.
- Depuis 2016, les 28 groupements de commande constitués ont permis de réaliser une économie globale estimée à 8,8 M€, ce qui représente une performance économique d'environ 14%.
- À la rentrée 2020-2021, le Pass+ a pris un nouvel essor. Jusqu'alors réservé aux seuls collégiens des Hauts-de-Seine, ce dispositif a été étendu aux collégiens des Yvelines.
- Le Pass Malin, déjà effectif dans les Yvelines, a été étendu aux Hauts-de-Seine.



V. Les grands projets interdépartementaux

A. Des projets phares principalement dans le secteur des solidarités, première compétence des départements.

Le projet de plateforme d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme

Le projet consiste en la création de 158 places :

- un foyer d'accueil médicalisé (FAM) comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques ;
- un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) dont les ouvertures sont effectives depuis le 3 décembre 2018 ;
- deux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), un dans chaque département, dont les ouvertures sont effectives depuis le 2 janvier 2019.

Les travaux de la plateforme ont démarré en juin 2019 et l'ouverture de l'établissement est prévue fin septembre-début octobre 2021.

Le projet de Centre interdépartemental de prise en charge et d'accompagnement du psycho-traumatisme chez l'enfant

- Ce centre de prise en charge et d'accompagnement du psycho-traumatisme sera créé à destination des enfants et des jeunes ainsi que de leur entourage.
- Les départements se fixent l'objectif d'intervenir le plus en amont possible. Il s'agit également de créer

un parcours coordonné, en capacité de traiter de manière globale et systémique le psycho-traumatisme des enfants, adolescents, d'impulser, développer et expérimenter des pratiques innovantes et efficaces de lutte contre les psycho-traumatismes, ainsi que de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire.

- Les premiers destinataires des prises en charge de l'Institut seront les enfants de l'aide sociale à l'enfance des deux départements accueillis dans les services d'accueil d'urgence.

Date d'ouverture cible et premières expérimentations : octobre 2021.

Dans le secteur de la protection de l'enfance, projet de places réservées en ESSMS pour chaque Département

- Le Département des Yvelines a autorisé en date du 1er septembre 2020 une extension de 50 places du Village d'enfants de Plaisir, renommé « Village d'enfants des Yvelines ».
- La capacité d'accueil totale sera ainsi de 115 places (55 places à Plaisir, 10 places à Guerville et 50 places pour le dispositif Seine Aval).
- Cette extension a été autorisée suite à la présentation par SOS Village d'enfants aux départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'un projet innovant pour l'accompagnement des enfants dans la durée et la stabilité.
- Une convention doit être signée afin de déterminer les modalités d'utilisation des 30 places d'accueil réservées au département des Hauts-de-Seine (25 places Seine Aval et 5 places Guerville).

Mise en place prévue fin 2021 (Guerville) et fin 2022 (Seine Aval).

B. Autre illustration de projet interdépartemental : les Archives

Le projet de bâtiment de stockage commun pour les archives

- Ce projet permettra de répondre aux besoins mutualisés de conservation patrimoniale des archives papier des deux départements (90 km d'archivage) ainsi qu'à ceux des services du Patrimoine et de l'Archéologie.
- La conduite de projet est assurée par la direction des bâtiments unifiée qui a compétence pour les deux départements.
- Le projet devrait être réalisé sur l'emplacement de l'ancienne plateforme de tri de La Poste, à Montigny-le-Bretonneux, acquise en 2019.

Lancement des travaux prévu en 2022.

La conception d'un système d'archivage électronique hybride (SAEH) commun aux deux départements

- Ouvert en offre de services aux collectivités et établissements publics du territoire.
- Il doit permettre la conservation et l'accès aux données engageantes et probantes des collectivités, devant être conservées de manière intermédiaire ou définitive.



**Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine**

www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine

www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines

www.yvelines.fr